



ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE
POUR LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
a.s.b.l. à caractère scientifique

Samedi, le 15 octobre 2011

DE LA VIGNE ET DES OISEAUX

Finies les vendanges en octobre, le raisin fermente en tonneaux ... Belle occasion de rendre visite au vignoble. L'ALDE vous invite à une promenade guidée dans la réserve naturelle du *Canecher Wengertsbierg*. Désaffecté pendant des années, puis acheté par la fondation *Hëllef fir d'Natur*, le vignoble a été remis en état et a fourni par la suite les premiers vins biologiques de crû luxembourgeois. Avec ses terrasses formées de murs secs, le *Wengertsbierg* est un vestige de la culture viticole caractéristique pour notre Moselle jusqu'avant les grands projets de remembrement.

L'après-midi nous aurons l'occasion de nous rendre compte que l'instrument de remembrement des biens ruraux peut aussi servir à réunir des parcelles morcelées dans le but d'y établir une zone de protection Natura 2000 (Zone "Oiseaux" Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre" - LU0002006).

Pour avoir plaidé plusieurs affaires concernant des opérations de remembrement, Maître Florence TURK saura nous expliquer les arcanes de la procédure légale actuelle et nous donner un aperçu du projet de loi n° 6157 destiné à remplacer la loi de 1964.

PROGRAMME

Rendez-vous à **10:30 heures** Canach, rue de la Fontaine (direction Beyren) à la sortie du village.

Promenade guidée d'environ une heure avec explications par un des responsables du projet *Canecher Wengertsbierg*, agrémentée d'un apéritif au crémant bio.

Vers **12:30 heures**, au **Café-restaurant "am Duerf"** à Mendsdorf, un menu campagnard, accompagné de ses boissons, attendra les participants.

Après le repas, **Me Florence TURK**, avocat à la Cour, fera un exposé sur **L'avenir du remembrement par le respect de la nature et de l'administré**.

Promenade digestive avec explications dans une partie de la zone de protection spéciale "Vallée inférieure de la Syre".

Frais de participation: 35 € (repas et boissons).

Les personnes désireuses de participer sont priées de verser avant le 13 octobre 2011 le montant correspondant sur le compte CCPL LU06 1111 1216 7234 0000 de l'ALDE, avec la mention "*Wengertsbierg*".